

Quels droits pour divorce sans emploi

Par roseni, le 04/06/2009 à 14:19

Bonjour, mon mari m'a appris il y a deux mois qu'il souhaitait divorcer parce que notre vie ne lui convenait plus. Il a rendez vous chez son avocate demain.

Il a un travail très prenant (70h de travail par semaine) avec des déplacements à l'étranger. Il gagne très bien sa vie, mais moi j'ai toujours travaillé mais à des postes sans exigence, nous avons 1 enfant de 9 ans et aucune famille dans la région. Je me suis arréter de travailler il y a 1 an pour créer ma société d'organisation d'évènements privés, tout marché bien contrats pour des mariages cet été, il m'a annonçait son intention de divorcer 2 jours après un cambriolage et 1 semaine avant l'immatriculation de la société. Donc j'ai du tout stopper car je n'étais vraiment pas en état de continuer et n'ai que très peu d'allocation chômage. Il va quitter le domicile donc je vais me retrouver à devoir payer un remboursement de crédit (je souhaite garder la maison pour que notre fils reste dans son école, auprès de ses amis et de ces activités), les factures fixes (EDF, téléphone, assurances, impôts, mutuelle etc...). Puis-je lui demander de participer à ces frais même s'il ne vit plus dans la maison ou est-ce que c'est une utopie de vouloir rester. Trouver un travail en ce moment est très compliqué et comme il n'est jamais là il faudrait que je paye une nourrice. Je ne sais plus quoi faire et qu'est-je le droit de faire? Merci pour vos réponses.